

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE*

CHROMALIN auto-entreprise individuelle dirigée par Rachel DUEL

Siège social : 108 Rue Emile Zola, 62000 ARRAS * SIRET : 82370878900024

1. Définitions

Client : toute personne morale ou physique ayant requis les services de CHROMALIN pour une prestation de création graphique.

Prestataire : CHROMALIN, studio de création graphique représenté par Rachel DUEL.

Tiers : toute personne physique ou morale non partie au contrat.

2. Prestations et devis

Le devis fourni par CHROMALIN correspond aux prestations de base demandées par le Client. Des coûts supplémentaires peuvent s'appliquer en fonction du développement du projet (changements, ajouts, formats, etc.). Toute modification du cahier des charges, demandée par le Client en cours de réalisation, sera facturée en sus. Compte tenu de la nature « intellectuelle » du travail, les prestations, ainsi que les acomptes ne peuvent en AUCUN CAS être remboursés.

3. Paiement et facturation

Le paiement total de la prestation doit être effectué à la commande, sauf accord contraire stipulé, et ce dans les 7 jours qui suivent la signature du devis. Le non-paiement peut entraîner des retards, voire une rupture de contrat. En cas de retard, des pénalités de 10% de la facture totale seront appliquées par jour de retard, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 50€. La prestation ne commencera qu'après le paiement total ou le versement d'un acompte de 30%, selon l'accord conclu. Le Client est responsable de tout retard de projet lié à un manque de réactivité dans les échanges.

4. Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Fournir un cahier des charges clair et complet.
- Fournir tous les éléments nécessaires au bon déroulement de la mission.
- Collaborer activement au projet en communiquant dans des délais raisonnables.
- Disposer des droits sur les éléments fournis (documents, images, textes).

En cas de modifications entraînant un remaniement substantiel, celles-ci seront facturées en supplément.

5. Obligations du Prestataire

CHROMALIN s'engage à :

- Respecter les termes du contrat.
- Informer régulièrement le Client de l'avancée du projet.
- Respecter la confidentialité des informations du Client pendant et après la prestation.
- Garantir que les créations fournies sont juridiquement disponibles et ne sont pas grevées de droits de tiers.

6. Freelance

CHROMALIN agit en tant que prestataire indépendant et non en tant que salarié du Client. En tant que freelance, CHROMALIN bénéficie d'une totale liberté quant à l'organisation de son travail : horaires, lieux, périodes de repos, tarifs, etc., tout en respectant les engagements pris dans le cadre du contrat. Il est important de noter qu'aucun lien de subordination ou de hiérarchie ne peut être établi entre CHROMALIN et le Client.

De ce fait, CHROMALIN est libre d'exécuter les prestations selon ses propres modalités, où et quand il le souhaite, y compris en dehors des horaires classiques de bureau. Le Client ne peut s'opposer à ces modalités ni exiger la présence physique de CHROMALIN dans ses locaux. Les échanges et suivis de projet peuvent tout à fait se faire par téléphone, e-mail ou visioconférence, selon la convenance de CHROMALIN. Un climat de confiance et de respect mutuel est essentiel au bon déroulement des prestations.

7. Confidentialité

CHROMALIN s'engage à ne pas divulguer d'informations confidentielles sans l'autorisation du Client. Le Client doit également respecter cette confidentialité envers CHROMALIN.

8. Propriété intellectuelle et de travaux

La totalité des travaux réalisés par CHROMALIN, y compris les visuels, infographies, photos et vidéos, demeure la propriété exclusive du Prestataire tant que les factures ne sont pas intégralement payées par le Client. À compter du paiement total, le Client devient propriétaire des droits d'utilisation des créations, mais ne détient pas la propriété des fichiers sources, sauf accord contraire stipulé dans le devis.

CHROMALIN cède au Client les droits d'utilisation et de diffusion des créations pour les finalités spécifiées dans le contrat. Ces droits sont accordés pour une durée de 10 ans. À l'issue de cette période, une nouvelle cession de droits devra être négociée si le Client souhaite conserver ses droits de diffusion et de reproduction.

Toute modification, altération ou retouche des visuels fournis par CHROMALIN, sans son accord, est interdite et pourrait constituer un préjudice professionnel. Une telle altération sera facturée au forfait et pourra entraîner la résiliation du contrat.

En aucun cas, le Client ne peut revendiquer la propriété intellectuelle des créations, ni les exploiter au-delà de l'usage convenu sans l'accord explicite de CHROMALIN.

9. Copyright et mention commerciale

Sauf mention contraire explicite du Client, CHROMALIN se réserve le droit d'inclure une mention commerciale dans ses réalisations, sous la forme : «Création graphique : CHROMALIN - Studio de création». Le logo de CHROMALIN pourra également être apposé.

10. Droit de publicité

CHROMALIN se réserve le droit de mentionner les réalisations effectuées pour le Client sur ses supports de communication (site internet, portfolio, réseaux sociaux) ainsi que lors de démarchages commerciaux. Le Client s'engage à ne pas s'y opposer.

11. Principes de cession de droits

Les droits d'auteur cédés concernent uniquement l'utilisation spécifiquement prévue dans le contrat. Toute utilisation différente nécessite une nouvelle cession de droits. Les modifications ou interprétations d'une création graphique sans l'accord de CHROMALIN sont interdites.

Les droits sont cédés pour une durée déterminée dans le contrat. À l'issue de cette période, une nouvelle cession devra être établie si le Client souhaite conserver ses droits.

12. Délais et force majeure

Les délais indiqués dans le calendrier prévisionnel fourni au client sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés en fonction de divers paramètres indépendants de la volonté de CHROMALIN, tels que, sans s'y limiter : la réactivité du Client dans les échanges et validations, les modifications demandées en cours de prestation, les absences pour cause de maladie ou d'événements imprévus, ainsi que tout cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil (grèves, intempéries, pandémies, etc.). CHROMALIN s'engage à informer le Client de tout retard éventuel et à convenir ensemble des ajustements nécessaires dans un esprit de collaboration.

13. Litiges

En cas de différend, le Client et CHROMALIN s'engagent à tenter une résolution amiable. Si aucun accord n'est trouvé, le litige sera porté devant les tribunaux compétents du ressort de la juridiction du siège social de CHROMALIN.

14. Résiliation du contrat

En cas de non-respect des termes du contrat par l'une des parties, l'autre partie peut résilier le contrat immédiatement, sans préavis ni indemnité. Toute résiliation doit être notifiée par écrit.

En cas de fin de collaboration entre le Client et CHROMALIN, les visuels, infographies, illustrations et éléments de style réalisés par CHROMALIN ne pourront être réutilisés sans son accord, que ce soit par le Client ou un tiers. Puisque CHROMALIN ne gère plus la communication du Client, il ne doit y avoir aucune confusion à ce sujet, afin d'éviter tout préjudice professionnel. Si le Client souhaite utiliser les visuels après la fin du contrat, il devra obtenir l'accord préalable de CHROMALIN et mentionner les crédits associés.

Le Client s'engage également à ne pas modifier, altérer ou retoucher les visuels, photos ou vidéos fournis par CHROMALIN sans accord préalable. Toute modification non autorisée pouvant altérer la qualité du travail livré, cela serait perçu comme un préjudice professionnel, notamment si CHROMALIN est publiquement associé à la communication du Client. En cas de modification non autorisée, des frais forfaitaires pourront être appliqués et une récidive pourrait entraîner la rupture définitive du contrat. Cette clause reste applicable sans limitation de durée après la fin du contrat.

*Ces CGV sont soumises au droit français.

** Ces CGV ainsi que nos tarifs peuvent changer au cours d'une prestation sans influencer cette dernière. Le tarif ainsi que les modalités de vente resteront ceux fixés à commande.

CHROMALIN
STUDIO DE CREATION